

AVIS DE DELIVRANCE

CNR indique qu'il a été conclu le 06.07.2026, sous la référence 10049, un titre d'occupation du domaine public qui lui a été concédé sur la commune de CHANAZ, en rive gauche du canal de Savières, au point kilométrique (PK) 0.000, une partie de berge d'environ 9 m² au droit de la parcelle cadastrée section OB n°10, le tout figurant sur la vue aérienne de situation ci-après.

Ce titre d'occupation a été conclu au profit de Mme FINARDI, propriétaire de la parcelle OB n°10 conformément au schéma d'occupation du domaine public fluvial sur le canal de Savières du 1^{er} janvier 2025 pour le maintien d'un ponton d'amarrage en bois avec escalier à titre privatif.

Ce titre d'occupation a donné lieu à l'application d'une dérogation prévue au code général de la propriété des personnes publiques, celui-ci étant conclu en vue d'une exploitation NON économique.

Ce titre est consultable sur demande à l'adresse suivante en précisant la référence 10049 :

- cnr.belley@cnr.tm.fr,
- OU Direction des Territoires Périmètre Haut-Rhône - Département domanial – Chemin des Soupirs 01300 BELEY.

Cette conclusion peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis, ceci auprès du tribunal administratif de Grenoble - 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél. : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69 - Fax : 04 76 51 89 44 - greffe.ta-grenoble@juradm.fr - <http://grenoble.tribunal-administratif.fr>.

Le présent avis a été mis en ligne le 07.10.26.

